



Rennes : Charte 1930

#### COMITE 2010/2011

Président :  
Bertrand Baranovsky  
Président élu :  
François Guillé  
Vice-président :  
Jean-Baptiste Ronsin  
Secrétaire :  
Thierry Chatalain  
Trésorier :  
Daniel Souffleux  
Past-présidente :  
Rosine d'Aboville  
Protocole :  
Pierre Cornillet  
Conseiller :  
Patrick Boquet

#### COMMISSIONS 2010-11

Effectif :  
Philippe Legrand  
Fondation :  
Claude Desbordes  
Administration :  
Erwan Bergot  
Relations publiques :  
Audrey Ballu-Gougeon  
Action :  
Jean Claude Ballard

#### SIEGE

156, rue d'Antrain  
Hôtel restaurant  
Lecoq Gadby  
35700 Rennes  
02 99 38 05 55

#### REUNION

lundi 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup>  
apéritif à 19H15  
2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>  
dîner mixte à 19H30  
4<sup>ème</sup> déjeuner à 12H15

#### CLUBS CONTACT

Exeter (Royaume Uni)  
Moscou (Russie)  
<http://www.rotarymoscow.ru>



# Rotary Club de Rennes



## Bulletin n° 26 du 31 janvier 2011

Tous nos vœux de prompt rétablissement à **Madame Carine Janot-Forestier** qui n'a pu assurer sa présentation de la « Prévention des risques professionnels dans les bâtiments » du fait d'une hospitalisation en urgence et un très grand merci à notre ami **Bernard Raynal** qui a accepté à la dernière minute de nous présenter sa nouvelle mission de « contrôleur auprès du contrôleur général des lieux de privation de liberté. »



Merci à **Audrey Ballu-Gougeon** et à son équipe (**Rosine d'Aboville, Eric Delpérier, Christian Vicquelin, Jean-Claude Xambo**) pour l'organisation du Don du sang et à tous ceux qui ont participé à cette manifestation : **Alphonse Eon, Jean-Baptiste Ronsin, Pierre Leguy, Patrick Boquet Yves Gouery, Philippe Legrand, Pierre Monnier, Bernard Lebreton.**

#### AGENDA

<http://www.rotaryd1650.org/clubs/Rennes/Calendrier.php>

# Action professionnelle

## LE CONTROLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

### Bernard RAYNAL



Docteur en droit,

Diplômé de l'IEP de Toulouse,

Diplômé de l'Ecole Nationale de la Santé Publique,

Directeur d'Hôpital Honoraire,

Contrôleur au Contrôle général des lieux de privation de liberté,

Directeur du Centre Hospitalier Guillaume Reigner 1987-2008,

Membre du Rotary depuis 1984,

Past-Président,

Rédacteur du bulletin pendant 13 ans,

Président Départemental de la Croix Rouge Française.

L'article 1 de la loi du 30 octobre 2007 stipule :

" Le contrôleur général des lieux de privation de liberté, autorité indépendante, est chargé sans préjudice des prérogatives que la loi attribue aux autorités judiciaires ou juridictionnelles, de contrôler les conditions de prise en charge et de transfèrement des personnes privées de liberté, afin de s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux.

Dans la limite de ses attributions, il ne reçoit instruction d'aucune autorité."

La loi a une double origine :

une origine immédiate qui réside dans la contrainte qu'impose à la France le droit international depuis qu'elle a signé le 16 septembre 2006 le protocole de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines et les traitements inhumains et dégradants. Il revient à la France de créer un mécanisme indépendant de contrôle interne.

une origine nationale depuis le rapport dit CANIVET qui préconise un contrôle extérieur des prisons.

L'indépendance est assurée par un ensemble de dispositions précises portant sur la longueur du mandat (6 ans), son caractère irrévocable et sa nature non renouvelable. Le Contrôleur général ne reçoit d'instruction d'aucune autorité. Il lui est interdit d'exercer toute autre activité professionnelle et tout mandat électif. Il recrute ses collaborateurs et dispose sur eux de l'autorité.

Son champ d'intervention est transversal. L'approche de la loi n'est pas un lieu institutionnel mais une institution attachée à la personne : la privation de sa liberté, où qu'elle se produise, quelles qu'en soient les formes (établissements psychiatriques, établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue, geôles, centres de rétentions administratifs, centres éducatifs fermés, locaux douaniers, zones d'attente... véhicules de transfèrement). Il existe environ 6000 lieux de privation de liberté.



## LE CONTROLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE (suite)

La notion de droits fondamentaux est une expression très large, certains étant consubstantiels à la personne humaine, d'autres revêtant pour les instances internationales une force particulière et enfin d'autres qui peuvent être soumis pour des motifs sérieusement contrôlés, à certaines limitations.

Il appartient au Contrôleur général de saisir le procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale ou bien l'autorité disciplinaire pour des faits passibles de sanctions disciplinaires.

La saisine peut avoir lieu par toute personne physique, par toute personne morale ayant pour objet les droits de l'homme, par les élus nationaux et par des autorités indépendantes. Il peut se saisir sans intermédiaire.

C'est le Contrôleur général qui décide des lieux à visiter. Durant la visite Il doit disposer de toute l'information dont il a besoin. Il est astreint au secret professionnel sur les faits, actes ou renseignements qui viennent à sa connaissance. Les visites peuvent intervenir en tout lieu et en tout temps. Elles peuvent être inopinées.

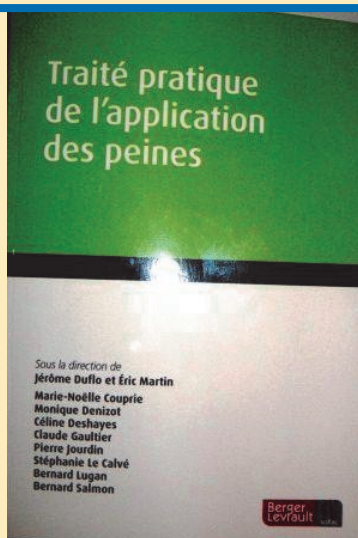
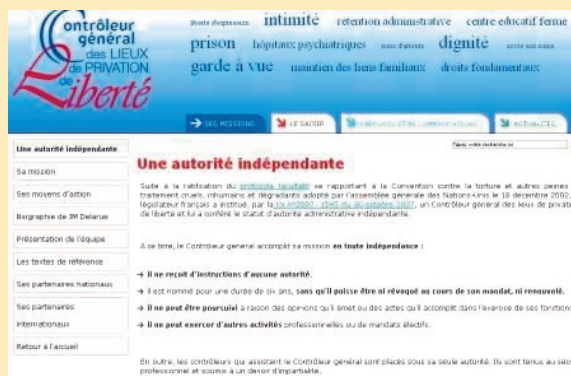
La loi indique "à l'issue de chaque visite, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté fait connaître aux ministres intéressés ses observations concernant en particulier l'état, l'organisation ou le fonctionnement du lieu visité, ainsi que la condition des personnes privées de liberté. Les ministres formulent des observations en réponse chaque fois qu'ils le jugent utile ou lorsque le Contrôleur général des lieux de privation de liberté l'a expressément demandé. Ces observations en réponse sont alors annexées au rapport de visite établi par le contrôleur général".

"Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté émet des avis, formule des recommandations aux autorités publiques et propose au gouvernement toute modification des dispositions législatives et réglementaires applicables". Il peut rendre public ses avis, recommandations ou propositions.

Un rapport public est remis chaque année au Président de la République et au Parlement.

Le Contrôleur général, Jean Marie Delarue, a recruté des contrôleurs de tous les milieux professionnels susceptibles d'être concernés, mais aussi des personnes de la société civile.

Les contrôles ont débuté le 1er septembre 2008. Il en est réalisé environ 150 par an.



Tout à fait d'actualité  
et de plus rédigé en collaboration  
par Stéphanie Le Calvé-Raynal.



## PRESENTS:

|                                  |                            |   |
|----------------------------------|----------------------------|---|
| Jean Marie BALLEVRE              | Jacques DELPERIER          | Brigitte et Jean PROST                    |
| Geneviève et Bertrand BARANOVSKY | Alphonse EON               | Danièle et Bernard RAYNAL                 |
| Serge BARDON                     | Léon FAURE                 | Marinette et Jean Baptiste RONSIN         |
| Marie Annyck et Bernard BOQUET   | Liliane et Pierre GESVRET  | Elizabeth et Jacques SHEPPARD-<br>DEROUET |
| Patrick BOQUET                   | François GUILLE            | Daniel SOUFFLEUX                          |
| Geneviève et Jean Pierre BOUCHER | Christian HUDIN            | Christian VIQUELIN                        |
| Gisèle et Jacques BOURGOIS       | Bernard LEBRETON           | Jean Claude XAMBO                         |
| Dominique et Thierry CHATALAIN   | Marguerite et Pierre LEGUY |   |
| Maryse et Nicolas CHATEL         | Pierre MONNIER             |   |

## EXCUSES:

|                      |                   |                  |
|----------------------|-------------------|------------------|
| Jean Claude BALLARD  | Philippe DENIS    | Eugène LE GAL    |
| Audrey BALLU GOUGEON | Claude DESBORDES  | Philippe LEGRAND |
| Erwan BERGOT         | Roland DESJARDINS | Dominique LEOBET |
| Michel BESNEHARD     | Matthieu DUBOIS   | René LOGEAS      |
| Jacques BREGEON      | Pierre DUCHENE    | Bernard MEUNIER  |
| André CARON          | Yves GOUERY       | Robert NOVELLO   |
| Annie CORMIER        | Lionel GUILLOURY  | Michel SEITE     |
| Pierre CORNILLET     | Bernard LAUNOIS   | Alain SOLLET     |
| Rosine d'ABOVILLE    | Loeiz LAURENT     | René TARDIVEL    |
| Guy DEFAYSSE         | Jean Yves LECERF  | Daniel TUNIER    |
| Eric DELPERIER       | Michel LE DIRAC'H |                  |

## ANNONCES:

- ⇒ **7 février:** Remise de 1 000 € à l'atelier « les Maffrais » en visite à notre club  
Avec Yves Gouery  
et dîner Innerwheel « conférence les femmes criminelles ».
- ⇒ **14 février :** Dîner avec conjoints, **Liliane Kérisit**  
«Les Sciences à Rennes: lieux de mémoire dans la ville »
- ⇒ **11 février:** Rennes Sévigné Triskel organise une soirée spectacle (20h15) au Carré Sévigné de Cesson "Partons pour Pluton" au profit de Polio +
- ⇒ **20 février: SFPE** avec la, participation de François Guillé (président élu), Claude Desbordes (programme Polio+), Bertrand Baranovsky ( bourses D1650).
- ⇒ **21 février:** Dîner interclubs avec conjoints, grande soirée « Fondation Rotary » avec **Patrick Lemoine,**